

Délibération

n° 2025-47

Objet : Coût des concours et examens organisés en 2024 par le cdg73

Séance du : 30 juin 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 16 juin 2025 **Secrétaire de séance :** Gérard REVELLIN

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	19	0	11	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,			x P. LOCATELLI	
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,			x N. BRUNEAU	
ARCOS Sébastien,			x S. LUTZ	
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,				X
BALLESIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,			x G. REVELLIN	
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier				X
PERRUSSEL-BATISSE Josée			x C. STARON	
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max				X
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles			x D. COMBET	
MALOSSE Daniel	X			

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent			x B. ARTIGNY	
GLÜCK Olivier			x P. FRESSYNET	
CORSALE Doriane			x P. TISSOT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				X
BOULARD Valérie			x Y. GAVAULT	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand	X			
KHELIFI Zémorda			x PJ ZANNETTACCI	
Pascale CHAPOT	X			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme	X			
PACCAUD Mickael				X
CRUZ Sophie	X			

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a organisé au titre de la session 2024 les opérations suivantes :

	Date d'ouverture	Date de la 1 ^{re} épreuve	Date du jury d'admission
Concours gardien-brigadier de police municipale – catégorie C – session 2024	12 septembre 2023	14 mai 2024	18 décembre 2024
Concours agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^e classe (ATSEMP2) – catégorie C – session 2024	14 mars 2024	16 octobre 2024	29 janvier 2025
Examens ingénieur alinéas 1 et 2 (promotion interne) – catégorie A – session 2024	20 novembre 2023	13 juin 2024	5 décembre 2024

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le titre n° 184 émis le 25 mars 2024 d'un montant de 45 400 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours de gardien-brigadier de police municipale session 2024,

Vu le titre n° 292 émis le 16 avril 2024 d'un montant de 48 400 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation des examens d'accès au grade d'ingénieur par voie de promotion interne (alinéas 1 et 2) session 2024,

Vu le titre n° 1598 émis le 23 septembre 2024 d'un montant de 25 850 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe session 2024,

Vu les délibérations n°31-2025, 32-2025 et 33-2025 du 11 juin 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie relative aux coûts des concours et examens professionnels organisés en 2024,

Vu le tableau ci-après détaillant les dépenses engagées,

	Concours gardien-brigadier de police municipale	Concours ATSEMP2	Examens ingénieur alinéas 1 et 2
1 - Personnel			
Service concours	59 117,50 €	42 800,00 €	54 545,00 €
Services supports	3 930,00 €	3 735,00 €	9 722,50 €
Intervenants extérieurs	33 076,13 €	9 207,81 €	36 391,61 €
Frais de déplacement personnel	526,95 €	20,00 €	80,00 €
Frais de déplacement jurys / examinateurs	6 541,16 €	2 079,37 €	8 697,76 €
2 - Administration			
Sujets / Prestations	14 646,66 €	600,00 €	11 243,33 €
Frais postaux	262,00 €	120,00 €	154,00 €
Télécommunications	424,32 €	307,20 €	334,08 €
Maintenance des matériels	826,54 €	598,40 €	650,76 €
Reprographie	278,46 €	201,60 €	219,24 €
Petites fournitures	712,53 €	500,80 €	544,62 €
Véhicules	172,38 €	124,80 €	135,72 €
Alimentation	2 429,46 €	578,38 €	1 675,56 €
Utilisation des salles CDG	3 800,00 €	2 200,00 €	3 600,00 €
Location de salles et/ou mobiliers	18 878,76 €	7 337,04 €	9 240,00 €
3 - Bâtiment			
Maintenance des bâtiments / Entretien	2 321,47 €	1 827,20 €	1 932,18 €
Fluides	183,43 €	132,80 €	144,42 €
Assurances	19,89 €	14,40 €	15,66 €
Coût total engagé	148 147,64 €	72 384,80 €	139 326,44 €
Nombre de postes ouverts	180	60	-
Nombre d'inscrits	564	465	347
Nombre de présents 1re épreuve	312	342	237
Nombre de lauréats	131	60	77
Coût poste	823 €	1 206 €	-
Coût inscrit	263 €	156 €	401 €
Coût lauréat	1 131 €	1 206 €	1 809 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les coûts de ces opérations 2024 organisées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, comme suit :

Opérations	Coût total engagé	Coût par lauréat	Coût par poste	Coût par inscrit
Concours gardien-brigadier de police municipale	148 147,64 €	1 131 €	823 €	263 €
Concours ATSEMP2	72 384,80 €	1 206 €	1 206 €	156 €
Examens ingénieur alinéas 1 et 2	139 326,44 €	1 809 €	-	401 €

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget annexe régional comme suit :

Concours gardien-brigadier de police municipale :	102 747,64 €
Concours ATSEMP2 :	46 534,80 €
Examens ingénieur alinéas 1 et 2 :	90 926,44 €

Article 3 : d'imputer les recettes résultant de cette opération au budget annexe régional.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 30 juin 2025
Le Président,




Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250630-2025-47-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025